



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2018, À 19H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers PIERRE VAILLANCOURT et GAÉTAN GRAVELINE, formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : RENÉE LANCE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. EMBAUCHE PERMANENTE DE DEUX JOURNALIERS AUX TRAVAUX PUBLICS
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-03-084

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

3. EMBAUCHE PERMANENTE DE DEUX JOURNALIERS AUX TRAVAUX

2018-03-085

ATTENDU QUE

le conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge reçoit et prend acte du rapport du comité de sélection pour les entrevues réalisés les 8 et 9 mars;

ATTENDU QUE

le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur la sélection de deux candidats pour combler deux postes journalier dans la municipalité du Village de Fort-Coulonge;

ATTENDU QUE

le conseil reçoit favorablement la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par GAÉTAN GRAVELINE
et résolu à l'unanimité

- a) d'adopter le rapport du comité de sélection en date du 9 mars 2018 présenté sous la signature du maire et des membres du comité;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

- b) de requérir la mise en place du processus d'embauche et à cet effet, il requiert de la directrice générale adjointe de déposer au cours de la prochaine séance ordinaire du conseil le projet de contrat et des documents requis pour l'embauche de ces employés.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
2018-03-086

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion est levée à 20h50.

ADOPTÉE

Président

Gaston Allard,
Maire

Secrétaire

Renée Lance,
Directrice générale adjointe

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».